

Données de référence concernant l'utilisation du vote électronique lors du scrutin du 21 mai 2017

Conditions Canton	Electeurs autorisés A: Nombre		Participation des électeurs autorisés Nombre de votes et pourcentage		Proportion des votes électroniques (C)... pourcentage		
	Suisses de l'intérieur	Suisses de l'étranger	B: Tous les canaux		C: Canal électronique	...par rapport aux électeurs autorisés (A)	...par rapport aux votes effectifs (B)
Berne		9 302	--	--	1 760	18.92	--
Lucerne		4 564	1 534	33.61	930	20.38	60.63
Fribourg		5 473	1 727	31.55	788	14.40	45.63
Bâle-Ville	31	8 002	2 329	28.99	1 505	18.74	64.62
Neuchâtel	29 541	641	--	--	5 003	16.58	--
Genève	36 349	24 526	31 297	51.41	19 020	31.24	60.77
<b>Total</b>	65 921	52 508	--	--	29 006	24.49	--

**Exemple de lecture :** Dans le canton de Lucerne, 4 564 Suisses de l'étranger étaient autorisés à utiliser le canal de vote électronique. 1 534 d'entre eux ont pris part au scrutin. Cela signifie un taux de participation des Suisses de l'étranger de 33.61 %. 930 des 1 534 votants suisses de l'étranger ont opté pour le canal de vote électronique. Cela signifie un taux d'utilisation du canal de vote électronique de 60.63 %. 20.38 % des 4 564 Suisses de l'étranger ont voté électroniquement dans le canton de Lucerne. Les cantons de Berne et Neuchâtel ne communiquent que ce chiffre.